

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Maud BIDET, Monique GUMERY, Florian CHAMOT CLERC, Jacqy THEILLOL,

Absents excusés: Christelle MICHEL, Stéphanie RIPERT, Eric DUQUESNOY, Philippe ESCALLIER,

Absent : Adam AMELLAL,

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Monique GUMERY

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018**

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

**I. TRANSFERT DES RESULTATS BUDGET ANNEXE M49 2017 A LA COMMUNAUTE AGGLOMERATION ARLYSERE.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la prise de compétence eau et assainissement par la communauté d'agglomération ARLYSERE depuis le 1er janvier 2018, ainsi que l'approbation du compte administratif M49 2017 et l'affectation des résultats, lors du conseil municipal du 19 mars 2018.

Le bureau exécutif d'Arlysère invite les collectivités membres à transférer ces résultats à l'agglomération..

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide les transferts des résultats excédentaires d'investissement de 4 736,54€ et de fonctionnement de 2 381,21€ à la communauté d'agglomération ARLYSERE.**

**II. VOTE DU BUDGET ANNEXE M49 LIE A LA CONVENTION AVEC ARLYSERE**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'obligation de créer un budget annexe M49 lié à la convention avec ARLYSERE afin d'individualiser les opérations relatives aux missions accomplies dans le cadre de la convention.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le vote du budget annexe M49 s'équilibrant ainsi :**

- **Dépenses de fonctionnement : compte 611 (sous-traitance générale) : 500€**  
**compte 6215 (personnel affecté) : 3 500€**
- **Recettes de fonctionnement : compte 7068 (autre prestations de service) : 4 000€**

**III. CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CDG DE LA FPT DE LA SAVOIE**

Monsieur le Maire précise que la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle a prévu, jusqu'au 18 novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation ayant été confiée aux centres de gestion volontaires, le Cdg73 a accepté d'être médiateur auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, en cas de litige avec leurs agents.

La liste des décisions individuelles défavorables qui devront faire l'objet, préalablement à la saisine du juge administratif, d'une procédure de médiation est limitativement énumérée par le décret n° 2018-101 du 16 février 2018, portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 73 et autorise monsieur le maire à signer la convention avec le CDG 73**

■ **ARRETES PRIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE.**

- ❖ Révision du loyer du plan d'eau au 1<sup>er</sup> avril 2018. Le nouveau loyer s'élève à 561,95€
- ❖ Travaux de remise en état des filets de protection pare bloc au hameau de la Rochette : 11 810€ HT. Les travaux seront effectués par l'entreprise CITEM de St Jean de Maurienne.

■ **QUESTIONS DIVERSES ET ORALES**

- ❖ Pose de containers semi enterrés par ARLYSERE. Le premier des 5 prévus sur la commune, sera implanté aux Planets, vers l'arrêt de bus au bord de la RD 66.
- ❖ Comme les années précédentes, le broyage des végétaux est proposé aux habitants de Rognaix. M. PERRIER Sébastien passera jeudi 19 avril à 8h.
- ❖ Les tables et chaises de la salle polyvalente ont été livrées.
- ❖ L'achat d'un terrain à M. GALLOIS, entre la Ville et la Contamine, est prévu pour faire une place de retournement.
- ❖ Achat de mobilier d'aire de jeux : Mme LEGER et M. CHAMIOT-CLERC consulteront avec monsieur le maire, les propositions reçues.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 19h35.

Fait à Rognaix, le 13 avril 2018  
Affichage le 13 avril 2018

Le maire,  
Patrice BURDET.

